Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212900641-20251209-2025120903-DE

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE
GOULVEN

Mairie 29890 GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69
mairie-goulven@orange.fr

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
présents : 9
votants : 11
Quorum : 6

Date de convocation :
04/12/2025.

Date de publication et
d'affichage :
… décembre 2025

Délibération
N° 2025.12.09-03

OBJET :
Rapports d'activités 2024 de la Communauté Lesneven Côté des Légendes (CLCL)

DÉLIBÉRATION N°3 DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de GOULVEN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ILIOU, Maire.

Date de convocation : 04 décembre 2025.

Présents : Mesdames Marie-Claire ACQUITTER, Anne-Marie DESTOUR, Léa MAZET, Messieurs Christophe BODENNEC, Régis FEGAR, Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Sylvain LEFEVRE, Noël OLLIVIER.

Excusés ayant donné pouvoir : Vincent DENISE ayant donné pouvoir à Régis FEGAR, Hélène DALBESIO-LE GUERN ayant donné pouvoir à Sylvain LEFEVRE.

Membres en exercice : 11 - Membres présents : 9 - Votants : 11 - Quorum : 6.

Secrétaire de séance : Marie-Claire ACQUITTER.

Délibération 2025.12.09.03 : rapports d'activités 2024 de la Communauté Lesneven Côté des Légendes (CLCL) :

L'ensemble des rapports d'activités de la CLCL a été transmis aux conseillers en amont de ce conseil.

Après discussion au sein du conseil municipal et après en avoir délibéré, le conseil :

- Approuve l'ensemble des rapports d'activités 2024 de la CLCL :
  - Le rapport général de la CLCL
  - Le rapport du service public d'élimination des déchets 2024
  - Le rapport du service public d'eau potable 2024.
  - Le rapport du service public d'assainissement 2024.
  - Le rapport du service public du syndicat mixte pôle aquatique Abers-Lesneven (SPAAL).
  - Le rapport du service public de l'Office du tourisme 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- VALIDE l'ensemble des rapports listés ci-dessus.

Vote : 2 POUR – 0 CONTRE – 9 ABSTENTIONS.

Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

Marie-Claire ACQUITTER
Secrétaire de séance

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.